



Numéro de dossier :		1030611020
Unité administrative responsable	Arrondissement Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme	
Niveau décisionnel	Conseil municipal	Au plus tard le 2004-03-22
Sommet	-	
Contrat de ville	-	
Projet	-	
Objet	Soumettre, pour approbation par le conseil municipal en vertu de l'article 89, 1 ^o de la Charte de la Ville de Montréal, un projet de règlement visant à permettre l'occupation du bâtiment localisé au 5540, avenue Louis-Colin, au nord du boulevard Édouard-Montpetit, à des fins d'équipements éducatifs et culturels (E.4(1) et E.4(3)) - École des Hautes Études Commerciales, affiliée à l'Université de Montréal	

De soumettre au conseil de l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce pour décision et de demander au conseil de la Ville de Montréal de :

- donner un avis de motion et adopter le projet de règlement intitulé "Règlement sur l'occupation du bâtiment situé au 5540, avenue Louis-Colin" en vertu de l'article 89, 1^o de la Charte de la Ville de Montréal, autorisant l'occupation du bâtiment situé au 5540, avenue Louis-Colin, à des fins d'équipements éducatifs et culturels (E.4(1) et E.4(3));
- soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), conformément à l'article 89.1 de la Charte de la Ville de Montréal;
- déléguer à la greffière de la Ville le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique.

Signataire:

Gaétan RAINVILLE

 Directeur de l'Arrondissement
 Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur d'arrondissement

Numéro de dossier : 1030611020